



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

### BUDGET PRINCIPAL :

Décision modificative n°1  
du 26/06/2023

Délibération  
n°2023/60

**26 JUIN 2023**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 29 juin 2023 et  
de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, AMIOT Alain, CAPRON Magali, Séverine CRESSON, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, PICARD Philippe, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle, M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme HONDIER Delphine qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a donné pouvoir à M. LEVESQUE Jimmy.

### Étaient absents excusés :

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

**BUDGET PRINCIPAL** : Décision modificative n°1 du 26/06/2023.

Monsieur Philippe PICARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances et au Budget, expose à l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour corriger l'affectation du résultat d'investissement 2022 (R001) et certaines estimations financières d'opérations d'investissement et propose d'ajuster ces crédits en adoptant la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

<b>Section d'Investissement</b>				
<b>Imputation Budgétaire</b>	<b>Opération d'équipement</b>	<b>Libellé de l'imputation budgétaire</b>	<b>AJUSTEMENTS PROPOSÉS</b>	
			<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2313	51 – Plateau médical du Cogétéma	Travaux en cours	+ 299 104.17€	
21311	-	Bâtiments administratifs	+ 150 000.00€	
R001	-	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		+ 449 104.17€
<b>Total section d'investissement</b>			<b>449 104.17€</b>	<b>449 104.17€</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter la décision modificative n°1 du 26/06/2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*